



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Moselle

Commune : Forbach

Autres communes :

R500

Appellation : Carreau du siège Simon I et II

Monument(s)

Appellation : Carreau du siège Simon I et II

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 11/07/2002

Étendue de la protection : Sont inscrites les parties suivantes du carreau du siège Simon I et II à Forbach : cantine (façades et toitures); magasin et atelier (totalité à l'exclusion de la forge, de la construction occupant l'espace entre les deux avant-corps, des éléments adossés sur les façades, du bâtiment adossé à la façade Est et des unités de rangement); bâtiment principal (façades et toiture, hall et bureaux, ossature apparente de la salle des pendus et grill supportant les vestiaires, distribution sous forme de rue intérieure centrale); lampisterie (façades et toitures à l'exclusion des ajouts récents sur les façades et des liaisons organique entre la lampisterie et les bains douches); chevalement du puits I (totalité permettant les aménagements nécessaires à la maintenance ou à la mise en sécurité des ouvrages); bâtiment de la machine d'extraction du puits I (la totalité, incluant les machines immeubles par destination); centrale électrique (façades et toitures, y compris l'annexe sur le flanc Est qui accueillait la salle des commandes, à l'exclusion de l'édifice en béton prolongeant celle-ci au Sud, le hall et l'escalier central à double révolution) ; chevalement et recette du puits II (totalité, permettant les aménagements nécessaires à la maintenance ou à la mise en sécurité des ouvrages); ancien bâtiment de la machine d'extraction du puits II (façades et toitures).

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.